

😊 **Chaque adhérent bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 66 % de sa cotisation syndicale** 😊

dans la limite de 1 % du revenu brut (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1605-PGP>)

Calcul de la cotisation 2023

Pour calculer le montant de votre cotisation 2023, vous prenez :



Votre Salaire Mensuel Net* avant impôt X 0,08

(Merci d'arrondir sans les centimes)

***voir ligne 011100 sur le bulletin de salaire**

Exemple : si votre salaire net avant impôt est de 2 100 €, votre cotisation sera de 168 €

(Pour une cotisation de 168 €, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66% = 110.88 €, la cotisation après déduction fiscale sera de 57.12 € à l'année, soit 4.76 € / mois pour bénéficier de nos services)

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
SNEC SYND NATION ENSEIGN CHRET 14 RUE SCANDICCI 93500 PANTIN	ICS : FR08ZZZ457124
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SNEC SYND NATION ENSEIGN CHRET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNEC SYND NATION ENSEIGN CHRET . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
Référence Unique du Mandat :	
RAISON SOCIALE / NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
.....	-----IBAN-----  Numéro d'identification international du compte bancaire -----BIC-----  Code international d'identification bancaire
TYPE DE PAIEMENT	
Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/>	Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
Fait à :	Signature :
Le :	
Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement (modification des coordonnées bancaires, réclamation) :	
Raison sociale du créancier : Nom du contact :	
Adresse :	
Téléphone : Courriel :	
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.	